

Citation, opacité, point de vue

1. Le fait sémiotique de la citation

Dans son usage *normal*, élémentaire, le langage est *transparent*, car il n'est que le moyen, le véhicule de ce qui est dit. Il n'est en rien l'objet de la communication. Les mots ne font que relayer conceptuellement ce dont il est question dans le discours (c'est-à-dire de tout autre chose que des mots et des phrases dont il se compose). Dans de nombreux cas cependant les mots ne font pas l'objet d'un usage *normal* et peuvent être dits plus ou moins *opaques*. Le cas le plus évident est celui des citations directes. Les mots cités peuvent être dits *opaques* dans le sens où il est bel et bien question de ces mots dans ce cas, au niveau de ce qui est ostensiblement communiqué, plutôt que de ce qu'ils représentent conceptuellement, en vertu des conventions linguistiques activées lorsqu'ils font l'objet d'un emploi normal. On parle parfois à ce sujet d'*usage autonome, réflexif* ou *sui-référentiel* (vs *dénotatif* ou *descriptif*). Searle précise à ce sujet que les citations directes ne consistent pas à dénommer mais à montrer les mots auxquels on réfère: «Si nous voulons parler d'un mot, il nous suffit de l'énoncer. [...] nous disposons de conventions dans la langue écrite, les guillemets par exemple, pour marquer le fait qu'à un moment donné, le mot n'est pas utilisé dans son emploi normal, mais comme objet de discours.» (1972, 118). A la suite notamment de Searle, nous admettrons que les citations consistent bel et bien à *montrer*, en quelque sorte, à exhiber matériellement, dans un discours, les objets de référence de ce discours, et corrélativement que le langage met en jeu et articule systématiquement deux sortes de procédés sémiotiques différents, deux formes de communication qu'il s'agit de distinguer scrupuleusement pour rendre compte non

¹ Article financé par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (subside n° 1215-061363).

seulement de la citation, mais du discours rapporté au style indirect et indirect libre, des faits de polyphonie dans leur ensemble à mon sens.

L'opposition entre *dire* (*décrire* à l'aide des mots) et *montrer* (exhiber les mots eux-mêmes), telle qu'elle est élaborée notamment chez Searle, rend assez bien compte de ce qui se produit lorsqu'une séquence citée prend pour objet une pure forme linguistique. Il faut avouer cependant que les choses se compliquent un peu lorsque la citation porte sur un acte de discours, sur l'affirmation de quelqu'un par exemple, plutôt que sur l'énonciation d'une simple forme linguistique. De quoi est-il question dans ce cas lorsqu'on dit que la citation consiste à *montrer* les mots auxquels le locuteur réfère ? S'agit-il des mots *effectivement* énoncés dans la séquence citée ? Ou des mots *réellement* prononcés (ou supposés tels) dans le cadre du discours objet de la citation ? De toute évidence la notion à laquelle on a recours lorsqu'on dit que la citation consiste à *montrer* les mots (leur énonciation), plutôt qu'à *décrire* à l'aide des mots, n'est pas suffisamment précise et prête à confusion. La difficulté tient au fait que l'opération consistant à montrer ne concerne pas forcément les mots eux-mêmes, ni même leur énonciation en soi, mais ce qui est censé avoir été dit ailleurs, dans le passé par exemple (ou pourrait être dit dans le futur, ou dans un contexte hypothétique, etc.)

Pour surmonter cette première difficulté, il suffit de concevoir la citation comme une forme de reproduction *mimétique*, comme une *imitation*, plutôt que comme la simple *production* de ce qui a été dit (ou encore, en désespoir de cause, comme une quelconque dénomination). La notion de *représentation* que met en jeu la citation doit se comprendre au sens théâtral ou iconographique (iconique), plutôt qu'au sens verbal ou descriptif (symbolique) du terme. Il ne s'agit alors ni de *décrire* verbalement (de dénommer ou de conceptualiser), ni simplement de produire, mais de *reproduire* mimétiquement ce à quoi le locuteur réfère. La citation tient à une forme de représentation fondée sur une relation de *ressemblance*, c'est-à-dire sur une forme d'*expérience cognitive* (ou de *cognition expérientielle*) tout à fait particulière, impliquée notamment dans la communication mimogestuelle ou même dans le dessin, dans le schéma que l'on griffonne, mais tout à fait étrangère à l'expression verbale ordinaire, purement conceptuelle et descriptive. Une telle conception de la citation se retrouve aussi bien derrière la notion platonicienne de *mimésis* (vs *diégésis*), que dans certaines analyses tout à fait récentes comme celle de Clark et Gerrig (1984), derrière leur notion de *démons-*

tration (vs description), ou encore chez Sperber et Wilson (1995), derrière la notion d'usage *interprétatif* (vs *descriptif*). Ces oppositions sont à la base de ce qui sera développé dans cette étude.

Selon Clark et Gerrig (abrévés C&G), les *démonstrations* et les *descriptions* tiennent à deux façons de communiquer fondamentalement différentes. Les *descriptions* sont fondées sur les conventions descriptives du langage. Aucune commune mesure alors entre les signes et ce qu'ils représentent, entre l'ordre du langage et l'ordre du monde représenté. «Lorsqu'on entend la description d'un événement, on interprète les paroles du locuteur et on imagine l'événement décrit» précisent à ce sujet C&G (793, je traduis). Les *démonstrations*, en revanche, ne sont en rien liées à un langage, à un ensemble de conventions descriptives, et ne sont donc pas nécessairement de nature verbale. En prenant appui sur la tripartition piercienne des signes en *symboles*, *indices* et *icônes*, C&G conçoivent les démonstrations comme des représentations iconiques qui ne consistent ni à *décrire* verbalement, ni à *montrer* (du doigt, du menton, ou à l'aide d'une expression *indexicale* comme 'ceci', 'cela'), mais à *démontrer*, c'est-à-dire à imiter, à copier, à simuler ce à quoi l'on réfère. Plutôt que de se risquer à *décrire* verbalement la façon dont quelqu'un boit, par exemple, ou comment John McEnroe marque un service au tennis, ou encore comment la reine Elisabeth boit une tasse de thé, pour reprendre les exemples de C&G, et plutôt que de le montrer du doigt si d'aventure cela ne se passe pas sous les yeux du locuteur, ce dernier peut aussi opter pour une toute autre stratégie, une sorte de pantomime en l'occurrence. Les démonstrations se caractérisent par la manière dont elles représentent leur référent. Elles sont fondées sur une ressemblance active, sélective, entre le signe et ce qu'il représente, articulée à une sorte d'expérience différée de ce dont il est question. C&G parlent à ce sujet d'expérience directe, afin de souligner le caractère immanent de toute expérience sensorielle, même différée au plan référentiel. «Comme les peintures ou sculptures [figuratives], précisent-ils, les démonstrations ressemblent à leur référent, contrairement aux descriptions qui ne leur ressemblent pas. [...] Elles sont interprétées partiellement par le biais d'une expérience directe. Lorsque Alice démontre à Ben comment boit George, Ben n'est pas censé reconstituer, à partir d'une suite de symboles, ce qu'elle prétend lui communiquer. Ben est supposé examiner la démonstration d'Alice sous différents angles, à la manière dont il examinerait la façon de boiter de

George elle-même» (767). Selon C&G, les citations directes sont des sortes de démonstrations : «La théorie que nous allons développer assimile les citations à un type de démonstration. De même que l'on peut démontrer comment on accomplit un service au tennis, la manière de boiter d'un ami ou le mouvement d'une pendule, on peut aussi démontrer ce qu'une personne a fait en disant quelque chose» (764).

Proches sur ce point de C&G, Sperber & Wilson (abrégés S&W) assimilent eux aussi les citations directes à des informations non descriptives, fondées sur une relation de ressemblance avec ce dont il est question : «Si les conditions s'y prêtent, n'importe quel phénomène naturel ou artificiel peut être utilisé comme représentation d'un autre phénomène auquel il ressemble à certains égards. [...] Les énoncés sont également des phénomènes, et comme tous les phénomènes ils peuvent servir à représenter une chose à laquelle ils ressemblent. Cette possibilité est souvent négligée par les théoriciens; en tout cas, le rôle que joue cette possibilité dans la communication verbale est largement sous-estimé. [...] Les citations directes fournissent l'exemple le plus évident d'énoncés utilisés pour représenter, non pas ce qu'ils décrivent, mais ce à quoi ils ressemblent (340-341). Plus cognitive que sensorielle et expérientielle, l'approche de S&W aura pour nous l'avantage de s'appliquer non seulement aux citations *directes*, portant sur un énoncé ou une forme linguistique, mais à certaines formes de citations *indirectes*, à certains effets polyphoniques et autres effets d'écho à un point de vue, à une opinion. Ce qui cependant échappe à S&W, mais que saisissent parfaitement C&G, c'est l'expérience sensorielle (ou pré-sensorielle) sur laquelle se fonde nécessairement toute démonstration. La notion même de *ressemblance* implique par définition une forme d'expérience comparative de ce genre. Les approches de C&G et de S&W se complètent mutuellement dans le cadre de cette étude.

2. Citations locutoires et citations de discours à part entière

On parle de *citation* lorsqu'une démonstration prend pour objet un discours, parfois une simple séquence verbale, plutôt qu'un état de choses non verbal. Parmi les diverses formes de démonstration, les citations intègrent démonstrativement, dans le cadre d'un discours de premier niveau, essentiellement verbal et descriptif, un objet de nature également verbale et descriptive. Contrairement aux

démonstrations gestuelles, par exemple, qui contrastent substantiellement, de par leur nature gestuelle, avec ce qui est décrit par le locuteur, les citations s'y confondent ou s'y fondent, et sont ainsi pourvues de diverses fonctions qui leur sont propres. Etant donné le procédé sémiotique dont elle relève, toute démonstration reproduit la nature, les propriétés matérielles de l'état de chose qu'elle prend pour objet, mais cet impératif a des conséquences particulières dans le cas de la citation. Reproduire démonstrativement, dans un discours, une séquence verbale, plutôt qu'un état de choses non verbal, est un procédé hautement productif, qui mérite en soi d'être pris en compte.

Cette distinction initiale, entre démonstration verbale et non verbale, permet de concevoir la citation comme une forme spéciale de démonstration. Ceci dit, la notion de citation ne renvoie en fait qu'à un ensemble de démonstrations assez hétérogènes, quant à l'identité de ce qu'elles prennent pour objet, parmi les différents aspects de l'activité langagière. Le procédé en question peut porter sur l'énonciation d'un mot, d'une phrase, d'un énoncé, de tout un discours même, sans parler (pour l'instant) des citations qui prennent pour objet le seul contenu d'un propos, parfois même une opinion qui n'a jamais été formulée. Les citations me semblent pouvoir porter indifféremment sur un énoncé ou sur un simple point de vue, détaché de toute énonciation source. En tant que démonstrations verbales, les citations peuvent prendre pour objet toute sorte d'aspects ou dimensions du langage ou de la pensée.

Certaines citations prennent pour objet une simple forme linguistique, détachée de tout contexte d'énonciation particulier, une pure forme de la langue comme un mot par exemple, tandis que d'autres portent sur ce qui a été dit par quelqu'un, sur un acte de parole. De même qu'il faut faire une distinction, à un premier niveau, entre les citations, c'est-à-dire les démonstrations verbales, et les démonstrations non verbales, il faut faire aussi une distinction, à un second niveau, entre ce que nous désignerons respectivement comme des citations *locutoires*, qui portent sur une pure forme linguistique ou sur son énonciation en soi, et celles que nous assimilerons à des citations *de discours*, portant sur un acte de parole à part entière relatif à un contexte. Ainsi, dans l'exemple suivant, la citation porte sur la seule dimension locutoire d'un acte de parole, quelle que soit sa situation d'énonciation :

(1) Ils ont des termes des fois là tu te demandes ce-que ça veut dire: Comme '*des bobettes*' qu'ils disaient. C'est pas ça des bobettes. Fait-que finalement: tu viens à apprendre l'expression pour les petites-culottes. (rire) [1'84]²

Lorsqu'on cite un mot ou une expression, c'est forcément pour appréhender certains de ses effets locutoires. Et réciproquement, lorsqu'on rapporte un acte locutoire, c'est pour faire allusion à une forme linguistique en soi, quel que soit le contexte où elle est énoncée. Ce genre de citation ne donne lieu à aucune forme de discours rapporté. Pour que l'on puisse parler de *discours rapporté*, ou de *citation de discours à part entière*, la démonstration doit prendre pour objet indifféremment les diverses dimensions, notamment illocutoire et propositionnelle, perlocutoire, interactionnelle, etc. d'au moins un acte de parole relatif à un contexte imaginaire, comme dans l'exemple suivant :

(2) Quand ça me tente pas de sortir j'appelle j'appelle mes voisines. "*Venez jouer aux cartes*" [59'84]

C'est alors avant tout la dimension illocutoire et le contenu propositionnel de cet acte de parole qui sont pris pour objet. Comme l'écrit Nølke, «il est important de souligner que le discours direct prétend toujours représenter et la forme et le contenu du discours d'autrui». La citation ne porte pas dans ces conditions sur une simple forme linguistique ou sur son énonciation en soi, sur la dimension locutoire d'un acte de parole, mais sur un acte de parole à part entière, toutes dimensions confondues, sur un discours objet relatif à un contexte imaginaire, distinct du contexte effectif où la citation est produite. Parmi les citations à *part entière*, toutes ne sont pas au style direct, et même ne portent pas forcément sur un discours objet. Certaines prennent pour objet un simple contenu ou même une pensée pure, détachée de toute forme linguistique au style indirect. Mais avant de s'interroger sur ce qui distingue le discours rapporté au style direct et indirect et aux diverses formes de polyphonie, il est primordial de bien préciser ce qui

² La plupart de nos exemples sont extraits d'un corpus d'interviews sociolinguistiques et d'auto-enregistrements réalisés dans des familles montréalaises par des chercheurs de l'Université Laval (Québec). La transcription suit les règles orthographiques standards. La virgule indique une rupture prosodique majeure et le point un intonème terminal. Les deux points indiquent un allongement de la syllabe ou une hésitation. Les signaux de back-channel sont entre chevrons. Les séquences citées sont en italiques.

caractérise les citations de discours à part entière, par opposition aux citations locutoires.

On observe notamment que les verbes de parole susceptibles de régir une séquence citée ne sont pas identiques dans chacun de ces cas. Ainsi les verbes comme 'affirmer', 'proposer' ou 'déclarer', qui décrivent la force illocutoire de la séquence citée, seraient tout à fait incompatibles avec une citation locutoire. Aucun verbe de cette nature ne saurait être substitué au verbe 'dire' en (1). Une formulation du type "Il affirmait 'des bobettes' " serait alors tout à fait inadéquate. Seule une paraphrase comme "Il appelait ça 'des bobettes' " pourrait faire l'affaire. Dans l'exemple (2) en revanche, où l'inquit ('je leur dit') est ellipsé étant donné que la citation est *libre* (vs *liée*), le verbe 'dire' susceptible d'être introduit a le sens de 'proposer'. Et dans l'exemple suivant le verbe 'dire' a le sens de 'déclarer' :

(3) Mon mari préfère manger ici, finalement. Que je prépare: la popote puis: je-veux-dire, des fois: je lui dis "Bon je suis en fin-de-semaine, [week-end] j'ai pas le goût là aujourd'hui, j'en ferai demain, tu-sais mais aujourd'hui on va manger au restaurant". <humhum> Mais ça nous arrive pas tellement souvent. [1'84]

Le verbe 'dire' n'a pas du tout le même comportement syntaxico-sémantique en (1) et (3). Lorsqu'il porte sur un acte locutoire comme en (1), ce verbe est un prédicat à deux places (comme 'prononcer' ou 'énoncer'). Il décrit l'action d'un personnage (auquel renvoie le sujet du verbe), consistant à énoncer ce qui est cité (en position de complément direct). C'est seulement lorsqu'il porte sur un acte de discours à part entière que le verbe 'dire' est un prédicat à trois places susceptible d'être pourvu d'un complément indirect renvoyant au destinataire de l'acte de parole reproduit démonstrativement dans la citation.

En outre, corrélativement aux propriétés associées aux verbes de parole susceptibles de régir une citation locutoire, cette dernière est assortie d'une contrainte de *littéralité*, ou de *textualité*, tout à fait étrangère aux citations de discours à part entière, même au style direct. Dans le cadre d'une citation locutoire, le verbe 'dire' décrit l'énonciation d'une forme linguistique dont la citation est une occurrence ("dire 'des bobettes' "). Dès lors la citation ne saurait être que *littérale*, au sens fort et strict du terme. Elle renvoie au mot même, ou à l'expression, à la phrase citée entre guillemets. Comme le dit très bien Searle, «pour faire

référence à un mot, il nous suffit de l'énoncer». Le langage permet de citer n'importe quelle unité linguistique, simplement en produisant une telle unité dans un discours, en tant qu'objet de référence de ce discours. Les formes linguistiques étant toujours identiques à elles-mêmes, quelles que soient leurs occurrences, il n'y a pas lieu alors de parler de ressemblance, mais de simple identité, entre le support et l'objet de la démonstration. Mais lorsque la citation porte sur un discours, le cas est tout différent. Ce que communique alors le locuteur rapporteur, ce n'est pas que quelqu'un a énoncé textuellement ce qui est dit dans la séquence citée. En (2), par exemple, la locutrice ne communique pas que lorsqu'elle appelle ses voisines, elle leur balance à chaque fois mot pour mot la phrase directive retranscrite entre guillemets ("Venez jouer aux cartes!"). La formulation adoptée ne vise alors qu'à simuler, de manière assez laconique, une certaine familiarité de bon voisinage. La littéralité n'est en rien une propriété des citations de discours à part entière, mais des citations locutoires exclusivement.

Dans les grammaires et les manuels scolaires, et aussi dans de nombreux ouvrages de rhétorique ou de linguistique, la citation directe est parfois définie un peu précipitamment comme consistant à reproduire *littéralement*, ou *textuellement*, ce qui a été dit. Or il est bien évident qu'aucune contrainte de littéralité n'est systématiquement associée au style direct, en particulier lorsqu'il porte sur un discours objet. La nature itérative, le caractère habituel (vs ponctuel) des propos cités en (2) et (3) met alors en relief leur dimension approximative, c'est-à-dire leur non littéralité, leur incompatibilité littérale, mais cette propriété caractérise aussi bon nombre de citations ponctuelles. Ainsi dans l'exemple suivant, le locuteur (un maître de sport) ne prétend pas se remémorer l'exacte formulation de ses remontrances à un parent d'élève mécontent que son rejeton soit retenu sur la touche durant un match de foot (remontrances qui étaient d'ailleurs implicites, en ce qui concerne la dernière citation) :

(4) (...) puis: il y a justement un parent qui est venu voir son gars puis il a dit: "*Comment ça tu joues plus?*" ben je l'ai entendu dire ça tu-sais fait-que je me suis tourné de bord [retourné] puis j'ai dit: "*Écoutez monsieur: ça en prend [il en faut] neuf sur le terrain là: puis j'en ai quatorze à faire jouer: puis il faut qu'ils jouent tous*". (...) en voulant dire ben: "*Si tu es pas capable de comprendre ça ben c'est ça: va: va faire ta plainte à qui de droit mais: ça va être ça pareil*". (rire) [83'84]

Lorsque la citation est une expression grammaticalement incomplète comme un mot isolé par exemple, inapte à fonder un acte de parole, sa portée démonstrative ne peut être que locutoire, plutôt que discursive à part entière. Mais lorsque la citation est une phrase complète, un syntagme ou une autre expression grammaticalement autonome, sa portée est alors virtuellement ambiguë, parfois ambivalente ou même bivalente en contexte. Une même séquence citée peut d'ailleurs être exploitée simultanément dans sa portée locutoire et comme citation de discours à part entière. C'est le cas à plusieurs reprises dans l'exemple suivant, dont certaines citations portent à la fois sur l'acte locutoire consistant à faire usage d'une expression comme 'être en balloune' pour dire qu'une femme est enceinte, et dans le même temps sur les interventions constitutives d'une conversation passée entre la locutrice et son mari :

(5) Puis: aussi une femme qui est enceinte: il-y-en-a ils vont dire ben: '*La femme est en balloune*'. Ah ben moi ça ça me pue au nez hein. <Ah oui?> Ah ça me choque. '*Elle est en balloune*'. <(rire)> "*Ben j'ai dit Voyons donc, le terme 'elle est enceinte*'. C'est tellement beau dire '*Une femme est enceinte*'" (...) Même mon mari ben: il vivait dans la campagne. Moi je-veux-dire en campagne avec deux mille habitants où ce-qu'il vivait. Ben il le disait '*La femme est en balloune*'. Je dis "*Quoi? J'ai dit Je dis que mon chien moi il est 'enceinte*'", pourquoi faire de pas le dire? J'ai dit "*Ah ben, j'ai dit là là: J'ai dit Toi là, si je tombe enceinte là, ben j'ai dit là là, j'ai dit Viens pas me dire j'ai dit que je suis t'en balloune*' parce-que là là, je sais pas ce que je vas te faire. <(rire)> Ah là là: j'ai dit Là là, je le sais vraiment pas parce-que je vas être mauvaise en maudit". <humhum> [1.84]

Bien que portant sur un discours objet à part entière, certaines citations de (5) sont assorties d'une contrainte de littéralité qui n'est pas le lot ordinaire des citations directes. Lorsqu'elle dit qu'elle a entendu son mari dire d'une femme enceinte '*Elle est en balloune*' et que ça l'a choquée, la locutrice prétend reproduire à la fois littéralement une forme linguistique en soi et un propos de son mari, un acte locutoire et un acte de discours à part entière. Le même genre de citation locutoire se combine à un discours rapporté au style indirect en (6) :

(6) Tu-sais: tu as des mots qui: Chaque chose a un mot, mais il-y-a des mots qui sont moins beaux que d'autres. Une fille c'est pas une '*pelote*', c'est une fille, puis: tu peux dire que c'est une '*maudite belle fille*' ou: un '*moyen bébé*' ou des affaires de même sans dire que c'est une '*pelote*'. [2'84]

Dans certains cas particuliers comme en (5) et (6), les citations de discours peuvent avoir ponctuellement une portée locutoire, mais il s'agit alors précisément de cas particuliers, résultant d'une superposition de deux citations distinctes (nous y reviendrons). Qu'elles soient directes ou indirectes, les citations de discours ne sont généralement qu'approximatives.

3. Citations directes au sens de discours direct (discours rapporté au style direct)

Si les citations directes, comme on vient de le voir, ne consistent pas à reproduire littéralement l'exacte formulation de ce qui est censé avoir été dit, il faut avouer qu'elles consistent néanmoins à reproduire nous dirons *conformément* un discours objet, à produire une séquence discursive qui soit démonstrativement *représentative* ou *illustrative* de ce discours objet, et donc tout à fait dépourvue de relation à quelque aspect que ce soit de sa situation d'énonciation effective. Une telle conception des citations directes comme démonstration permet d'expliquer que le procédé ne consiste pas généralement à reproduire littéralement, mais plus ou moins approximativement ce qui a été dit, et ceci sans pour autant que le choix des mots (la forme linguistique de la séquence citée) ne soit à mettre au compte du locuteur effectif. En (2) par exemple, la forme impérative et la seconde personne du pluriel s'accordent à la situation d'énonciation du discours objet auquel la locutrice réfère (où elle s'adresse à ses amies), plutôt qu'à celle du discours effectivement tenu par cette dernière (où elle s'adresse à l'intervieweuse). En (3) ce sont les temps verbaux des séquences citées (le présent, le futur), ainsi que certains adverbes ('là', 'aujourd'hui', 'demain'), qui renvoient à un contexte imaginaire, relatif au moment de l'énonciation d'un discours objet. Et de même les propriétés *modales* (au sens large, telles qu'elles sont conçues notamment par Bally) des citations directes renvoient à un contexte imaginaire. Dans l'exemple suivant – où il est question du comportement d'un militant en campagne – diverses formules modales (ou expressions *montrées* chez Nølke) contribuent non seulement à dissocier les séquences citées de ce qui est exprimé et communiqué par le locuteur effectif, mais aussi à les distinguer entre elles, afin de reconstituer mentalement le dialogue imaginaire dont elles émanent:

(7) Fait-que tu te promènes dans un Centre d'achats puis lui il est là. "Ben. me semble je te connais toi" <humhum> "Oui oui: Ah! oui oui oui OK OK OK." Mais quand tu repasses dix minutes après puis qu'il te regarde. "Je t'ai déjà vu quelque part toi." J'ai dit "Eh! va chier." Hein. <humhum> Un moment donné là. (rire) Je veux bien croire ' ces gens là ils ont: ils ont: ils ont six millions de personnes à: Mais quand même quand: Moi je t'ai vue une fois je vas me rappeler de toi. <humhum> [2'84]

Si l'on reconnaît alors que ce qui est exprimé dans la première séquence en italique (*Ben. Il me semble que je te connais toi*), contrairement à ce qui précède, ne relève pas de ce qui est communiqué par le locuteur à l'adresse de l'intervieweuse, mais bien d'une interpellation passée adressée à ce dernier par un personnage de l'histoire qu'il relate, et si l'on reconnaît ensuite que la séquence immédiatement ultérieure ("Oui oui: Ah! oui oui oui OK OK OK") n'est autre que la réponse donnée par le locuteur au personnage en question (et ainsi de suite), c'est notamment que les propriétés modales des séquences en question (les formules comme 'ben', 'oui', 'Ah!', 'OK', etc.), loin de s'accorder à leur situation d'énonciation effective, s'accordent en revanche aux différents paramètres situationnels du dialogue auquel le locuteur réfère. Conjointement à leurs propriétés indexicales et modales, il faut encore relever que le registre stylistique de certaines séquences, leur propriétés prosodiques, le geste, la mimique adoptée par le locuteur, de par leur inadéquation au contexte effectif dont elles relèvent, contribuent parfois à révéler leur nature démonstrative ou citative. Dans un exemple comme (8), c'est la langue des séquences citées qui ne s'accorde pas à leur situation d'énonciation effective, et contribue essentiellement à révéler leur nature démonstrative :

(8) Moi je suis capable de te dire là: "I'm sorry but I don't speak English." Ou. "Well it's all right. I'm perfect bilingue" [prononcé à l'anglaise]. Ou je peux arriver là puis: là tu vas t'adresser à moi en anglais. [avec un accent français] "Me: know just the hear: the: the speak in the French hear me no: si me no: the: what we hear:" [2'84]

Toute séquence discursive noue diverses sortes de liens, à différents niveaux, et renvoie même instructionnellement, de par ses propriétés syntaxico-sémantiques, à certains paramètres de sa situation d'énonciation³. Mais cela ne signifie pas

³ A la suite de Bally, Benveniste et surtout Austin, diverses théories sémantiques ont cherché à identifier, dans la structure syntaxico-sémantique des phrases de la langue, non

bien entendu que toute phrase renvoie à la situation d'énonciation réelle, effective, où elle est prononcée. Dans le cas d'une citation directe, la phrase renvoie à une situation d'énonciation imaginaire, tout à fait étrangère à la situation réelle dont elle relève. Etant donné que le procédé de la citation directe ne consiste pas, de la part du locuteur, à décrire ce qui est communiqué (c'est-à-dire à communiquer ce qui est décrit dans la séquence citée), mais bien à reproduire démonstrativement ce que décrit un discours objet, on comprend sans difficulté que la phrase réalisée à cet effet renvoie à une situation d'énonciation imaginaire, qui ne coïncide pas avec la situation effective dont elle relève.

Ce qui est alors démonstrativement communiqué par le locuteur au sujet de ce discours objet est implicite, et ne saurait bien évidemment être explicité, transposé descriptivement, sans subir de graves simplifications et de sérieux dommages. Pour ce faire, il faudrait qu'en (2), par exemple, la locutrice entreprenne de décrire non seulement le contenu, mais la forme linguistique et notamment expressive du discours qu'elle prend pour objet, son caractère d'invitation pressante et joyeuse, la familiarité de bon voisinage qui s'en dégage, autant d'informations parfaitement aisées à reproduire démonstrativement, mais qu'elle s'épuiserait sans doute (et nous épuiserait) à décrire (comme je viens de le faire). Entre les informations décrites et les informations communiquées démonstrativement dans un discours, la différence n'est d'ailleurs pas simplement une question de richesse et de diversité. Non seulement le grain des informations communiquées démonstrativement est infiniment plus varié et nuancé, mais il s'agit alors

seulement ce qui est dit, mais ce qui a trait au fait de dire, à une situation d'énonciation (les travaux de Ducrot notamment). Les premières tentatives de formalisation de ce genre d'hypothèse (Harris 1965, Reichenbach 1966) ont attribué à certains opérateurs pragmatiques la faculté de déterminer systématiquement si une phrase a valeur d'assertion, de question, de souhait, requête, ordre, etc. En grammaire générative, les travaux de Katz-Postal (1964) et ensuite de Ross (1970), de Sadock (1974), de Lakoff (1974), aboutissent à la fameuse hypothèse dite *performative*, stipulant que toute phrase intègre, dans sa structure profonde, un préfixe performatif, plus ou moins effacé en surface. Dans le même esprit, Banfield ([1978]1995) considère que les phrases recèlent une composante expressive ou subjective, représentée par un nœud E (pour *expression*) initial et non récursif (non enchâssable). Chez Ross comme chez Sadock chez Banfield ou Milner, la structure des phrases est systématiquement dominée, que ce soit par le truchement de marques indexicales (pronoms personnels, temps verbaux), ou de n'importe quelles propriétés performative, modale, expressive ou stylistique, par une représentation de son énonciation.

d'informations que l'interprète a acquises par expérience, qu'il a pour ainsi dire vécues, même par procuration, via la démonstration qui en est proposée, alors que les informations décrites sont purement conceptuelles et propositionnelles. On comprend ainsi que la locutrice, après avoir qualifié descriptivement le fait que, lorsqu'elle s'ennuie, elle lance un coup de fil à ses voisines, choisisse de recourir à la citation, c'est-à-dire de reproduire démonstrativement l'invitation qu'elle leur adresse dans les circonstances décrites, afin de communiquer implicitement qu'elle ne reste jamais longtemps sans compagnie, qu'elle est très entourée, etc. Ce faisant la locutrice cesse de décrire le monde, de représenter descriptivement ce qu'elle cherche à communiquer, afin de le reproduire démonstrativement dans son discours.

Parmi les citations directes analysées précédemment, deux cas distincts doivent encore impérativement être pris en compte. Certaines citations, que nous dirons *libres* (vs *liées*), ne nouent aucune relation syntaxico-sémantique avec le discours descriptif du locuteur ou de la locutrice. Elles n'y sont associées que pragmatiquement, en tant qu'objet de référence de ce qui par ailleurs est décrit. C'est le cas notamment en (2) et (7). Ailleurs en revanche, les citations semblent *liées* à une phrase plus complexe, pourvue d'un cadre descriptif centré sur une expression métalinguistique (généralement un verbe de parole) d'une part, et d'une séquence démonstrative d'autre part, assimilable à une sorte de complément régi par ce verbe. Or une telle analyse se heurte à diverses difficultés dues à l'hétérogénéité énonciative et sémiotique de la séquence citée, dans le cadre de ce qui est décrit par le locuteur ou la locutrice. Analysée précédemment dans un cadre exclusivement pragmatique, cette hétérogénéité se retrouve ici dans un cadre syntaxico-sémantique, ce qui pose des problèmes supplémentaires à l'analyse, inhérents aux contraintes internes à la construction et à la signification des phrases. La nature démonstrative de la citation met indubitablement en difficulté l'analyse selon laquelle cette dernière peut être intégrée syntaxiquement à une phrase descriptive du locuteur, notamment en tant que complément d'un verbe de parole.

Pour surmonter ce problème, les analyses de Banfield ([1978]1995), par exemple, reposent sur une hypothèse selon laquelle le complément d'un verbe de parole comme 'dire', ou tout autre élément régi par un quelconque prédicat métalinguistique, n'est pas directement la citation en soi, la séquence inscrite

conventionnellement entre guillemets, mais une sorte de pronom démonstratif elliptique, constitutif de la structure profonde de la phrase intégrante. Dans cette optique, ce qui ressemble à un syntagme verbal associant syntaxiquement un verbe de parole à une citation ('dire 'P"') ne serait en réalité qu'un syntagme dont le complément a été effacé en surface ('dire ceci'), suivi d'une citation 'P' syntaxiquement distincte. La séquence citée, dans ces conditions, ne serait pas personnellement régie par le verbe 'dire' et intégrée à une phrase descriptive cadre, mais reproduirait démonstrativement l'objet de référence d'un terme indexical elliptique, quant à lui bel et bien régi par le verbe 'dire'. Malgré les apparences, les citations liées seraient ainsi syntaxiquement distinctes, indépendantes de leur cadre descriptif intégrant, auquel elles ne seraient associées que pragmatiquement, en tant qu'objet de référence de ce terme, généralement effacé en surface, mais nécessairement présent, sous une forme ou un autre, au niveau profond de ce qui est décrit par le locuteur. L'impression trompeuse selon laquelle la séquence citée serait personnellement régie par le verbe de parole qui l'introduit tiendrait alors au caractère elliptique de ce terme, aussi bien qu'à l'intégration matérielle de son référent dans la chaîne discursive, via le procédé sur lequel se fonde la citation. L'inconvénient d'une telle conception tient au fait qu'elle assimile, purement et simplement, toute citation directe à une citation libre. Dans cette optique, les citations liées en (3) ou (4), par exemple, ne seraient nullement régies par le verbe 'dire'.

Pour tenter de saisir ce que régit le verbe 'dire' lorsqu'il introduit une citation directe, Davidson (1984) identifie le complément de ce verbe à ces marques conventionnelles que sont les guillemets ou l'italique, dont la citation est généralement assortie à l'écrit. Ce sont ces marques spécifiquement, selon Davidson, qui jouent le rôle du terme elliptique associé fonctionnellement à la phrase descriptive incorporant une citation directe liée. Ce n'est pas la séquence citée entre guillemets, «the filling of the quotation», comme dit Davidson, ni même la séquence citée assortie des guillemets, «the quotation as a whole (quotes plus filling)», qui est alors intégrée à la phrase descriptive cadre, identifiée à l'un des termes de la phrase en question. Seuls les guillemets sont constitutifs de cette phrase intégrante, et la séquence citée ne s'y trouve incorporée que linéairement – en incise ou apposition énonciative pourrait-on dire – en tant qu'unité discursive distincte à laquelle les guillemets réfèrent. Ces derniers réfèrent à l'expression

citée, à «l'expression dont la séquence citée présentement est une occurrence» pour Davidson, au discours objet reproduit démonstrativement dans la séquence citée (selon les termes de cette étude). Ils peuvent donc être régis par un verbe de parole associé à ce qui est décrit par le locuteur, selon Davidson.

Or les guillemets ne sont en fait qu'une manifestation parmi d'autres, une indication attestant à l'écrit du statut énonciatif et sémiotique de la séquence citée, autrement dit de sa valeur démonstrative, indication qui ne peut, à elle seule et exclusivement tout au moins, endosser le rôle qui lui est dévolu par Davidson. Plutôt que les guillemets en soi, qui ne font que retranscrire cette indication à l'écrit (comme le font certaines marques prosodiques à l'oral), je dirais que c'est plus abstraitement ce qu'ils servent à indiquer, à savoir la valeur démonstrative de la citation précisément, sa faculté de reproduire démonstrativement un discours objet, qui peut être accessoirement régie par un verbe de parole. Dans le cas d'une citation libre, cette valeur démonstrative tient à des indices *internes* à la citation, dus au fait que cette dernière renvoie à une situation d'énonciation imaginaire. Cette valeur est alors inférée de l'inadéquation de la séquence citée au contexte effectif où elle est énoncée (et de son adéquation à un contexte imaginaire). Comme dit Nølke «le locuteur montre qu'il représente», je dirais démonstrativement, un discours objet. Mais dans le cas d'une citation liée, intégrée à une phrase descriptive cadre, cette valeur peut être par ailleurs décrite, qualifiée descriptivement *de l'extérieur*, et régie par un verbe de parole, sans que pour autant ce qu'elle décrit soit syntaxiquement subordonné à ce qui est décrit par le locuteur, comme s'il s'agissait d'une phrase complétive ordinaire. Dans les termes de Nølke, «le locuteur *dit* qu'il représente» un discours objet, sans cesser pour autant de le montrer, c'est-à-dire de le reproduire démonstrativement dans la citation.

4. Style indirect, interférences citatives et opacité référentielle

Quant aux faits de discours rapporté *au style indirect* et *indirect libre*, je soutiendrai qu'ils relèvent eux aussi d'une forme de citation, c'est-à-dire de démonstration, et consistent de ce fait également à montrer, plutôt qu'à décrire un discours objet. Contrairement néanmoins aux citations directes, les citations indirectes ne sont pas censées reproduire l'ensemble des dimensions constitutives du discours

qu'elles prennent pour objet. Elles n'en reproduisent parfois que le contenu propositionnel, c'est-à-dire exclusivement ce que ce discours décrit, sans être tenues d'établir aucune relation de ressemblance linguistique, stylistique, prosodique ou gestuelle à l'égard de ce discours. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous, les temps verbaux constitutifs des séquences citées, de même que le pronom 'on', renvoient au contexte effectif où la citation est produite, plutôt qu'à un contexte imaginaire et ne sauraient donc faire écho à la forme linguistique de ce qui a été dit :

(9) [Quand j'en parlais] la réaction était toujours la même, hein. *Il y avait pas de problème. Il fallait avorter. C'était simple. On allait m'aider. Et plus on allait m'aider, plus j'avais pas envie, quoi !* [Icart-Séguy 1976, 53]

Selon Sperber et Wilson, le contenu d'un énoncé, sa forme propositionnelle, peut servir soit à *décrire* un état de choses, lorsque le locuteur communique ce que décrit l'énoncé en question, soit à *interpréter* un contenu, une forme propositionnelle à laquelle il ressemble, lorsque le locuteur communique quelque chose à propos (plutôt qu'au moyen) de ce que décrit l'énoncé en question. «Toute représentation ayant une forme propositionnelle, précisent-ils, en particulier tout énoncé, peut servir à représenter de deux manières. Elle peut représenter un état de choses en vertu du fait que sa forme propositionnelle est vraie de cet état de choses; dans ce cas, nous dirons que la représentation est une *description*, ou qu'elle est utilisée *descriptivement*. Ou bien la représentation peut représenter une autre représentation dotée elle aussi d'une forme propositionnelle – une pensée, par exemple – en vertu d'une ressemblance entre les deux formes propositionnelles; dans ce cas, nous dirons que la première représentation est *interprétation de la seconde*» (1989, 343). Étant entendu que le contenu d'un discours ou une pensée, un point de vue, ne sauraient exister *per se*, sans l'appui d'une forme linguistique, il est bien évident que le locuteur est conduit, s'il veut les reproduire démonstrativement dans son discours, à les restituer par le biais d'une quelconque paraphrase, à les formuler ou reformuler d'une façon ou d'une autre. Mais les mots ne sont pas tenus d'être représentatifs de ce discours objet au style indirect. Lorsqu'il est absolument pur, dépourvu de toute allusion à la forme linguistique du discours qu'il prend pour objet, le style indirect ne reproduit que le contenu de ce discours, sa forme propositionnelle. Les mots de la citation n'ont alors

d'autre fonction que d'engendrer une description qui ne relève pas de ce que le locuteur cherche à communiquer, de donner corps à un contenu qui ne tend qu'à reproduire démonstrativement l'objet de référence de ce que le locuteur cherche à communiquer.

Au style indirect *libre* (vs *lié*), lorsque la citation n'est pas intégrée syntaxiquement à ce que décrit le locuteur, la démonstration ne se réduit en fait jamais totalement à une pure forme propositionnelle. Les propriétés prosodiques, par exemple, certaines formules exclamatives, modales ou stylistiques, certains indexicaux même, ne renvoient pas au contexte effectif dont relève la citation au style indirect libre. Ainsi en (9), les propriétés prosodiques des séquences citées renvoient au contexte du discours objet auquel il est fait écho. L'insertion de formules comme 'Bon Dieu!', 'merde!', 'que diable!', 'non de non!', 'quoi', non seulement ne pose alors aucun problème, mais révèle incontestablement la force démonstrative de ce qui est exprimé. Seul les pronoms personnels et les temps verbaux sont parfois associés au contexte effectif dont relève une citation au style indirect libre. Lorsque ces marque ne sont pas activées, dans le cas d'un présent atemporel, par exemple, et d'une séquence dépourvue de pronoms personnel, le style indirect libre ne s'oppose en rien au style direct (libre). Mais qu'en est-il au style indirect que nous appelons *lié*, lorsque la séquence présumée démonstrative est syntaxiquement subordonnée à ce qui est décrit par le locuteur ? Que se serait-il passé si la locutrice avait précisé en (9) : '**On me disait qu'il y avait pas de problème, qu'il fallait avorter, que c'était simple, qu'on allait m'aider**' ? Contrairement à ce qui se produit au style direct et parfois aussi au style indirect libre, il est bien connu que non seulement les pronoms personnels et les temps verbaux mais aussi les marques notamment indexicales ont alors un comportement parfaitement normal. Loin de faire écho à un contexte imaginaire, relatif au discours objet auquel le locuteur réfère, les expressions 'ici', 'cet après-midi', renvoient au contexte effectif dont relève leur énonciation dans les exemples ci-dessous, à leur situation d'énonciation effective. Les séquences présumées démonstratives semblent alors tout à fait indissociables, consubstantielles aux phrases descriptives qui les incorporent :

(10) T'aurais pu dire à Caroline de *venir coucher ici* ça fait longtemps qu'elle est pas venue coucher ici. [117'95]

(11) [...] c'est probablement demain mais là après-midi *il-y-aurait des cours aussi?* Tu t'es pas informé hier auprès des garçons voir si *ils ont un congé cet après-midi?* [117'95.9]

Plutôt que de recourir, pour rendre compte du style indirect lié, au paradigme citationnel, de nombreuses approches opposent radicalement les procédés de la citation directe et indirecte libre d'une part, à ceux du style indirect lié d'autre part, qui seraient quant à eux exclusivement fondés sur une représentation descriptive, parfaitement active et transparente, du discours objet dont il est question. C'est la position de Banfield, aussi bien que d'Authier-Revuz, ou même de Clark & Gerrig. Chez Recanati (1999), le style indirect lié consiste simplement à intégrer, dans le cadre d'une phrase descriptive relative à un discours objet (ou à une pensée, à un point de vue), une description de ce que décrit le discours objet en question. Plutôt que sur une substitution de contexte associée à une forme de citation, le style indirect serait simplement fondé sur une substitution de *mondes*, analogue à ce qui se produit dans un récit de fiction, par exemple, ou dans un énoncé hypothétique. Une phrase comme 'Jean dit (ou pense) que *P*' consisterait donc non seulement à décrire le fait que, dans le monde *réel* des croyances du locuteur, Jean dit (ou pense) que *P*, mais aussi à décrire le fait que *P*, ceci dans le monde imaginaire des croyances ou du discours de Jean. En aucun cas ce qui est exprimé n'implique alors un changement de contexte, selon Recanati, c'est-à-dire une forme de citation ou démonstration. Il ne s'agirait pour le locuteur que de décrire ce qui a été décrit par autrui. Une telle analyse se fonde en premier lieu sur le rôle des marques indexicales et expressives, modales, ainsi que de certains effets stylistiques au style indirect lié. On comprend dans ces conditions que les exemples (12) et (13) puissent être perçus comme déviants, contraires à l'usage des pronoms personnels au style indirect :

(12) Elle m'appelle hier au soir puis elle me dit que *tu: t'as-TU as bien dormi?* tu sais [59'84]

(13) Le chef du département fédéral des affaires étrangères a appelé ses collaborateurs à lui faire part «*de vos idées, de vos suggestions et de vos préoccupations*» [24Heures, 4/5/99]

Et que les exemples (14) à (16) semblent mettre en défaut quant à eux l'usage que le procédé en question réserve aux embrayeurs spatio-temporels :

(14) Il m'a dit que: *la semaine prochaine: pour sûr, qu'il allait me le remettre*. Puis [la semaine suivante] il me l'a pas remis [122'84]

(15) Il mangea un gâteau au chocolat, demanda à la serveuse jeune, charmante et fatiguée, *ce qu'elle faisait ce soir*; elle haussa les épaules [...]. [T. Batoille, *Je vous salis ma rue*, cité par M.J. Béguelin 1988]

(16) Ce matin-là, je me levai inquiet, non pas à l'idée qu'*aujourd'hui c'était la rentrée*, mais par crainte *de ne pas me retrouver avec mes camarades de l'an dernier*. [Copie d'élève, M.J. Béguelin 1988]

Il faut avouer cependant que ces jugements comportent en soi un certain risque; ils nous exposent irrémédiablement à censurer ou tout au moins à discriminer, de proche en proche, pour cause d'interférence citative pourrait-on dire, une bonne part des données authentiques susceptibles d'être récoltées sur le style indirect lié. De même que les précédents, les exemples (17) à (19), en vertu cette fois essentiellement de leur propriétés modales, renvoient en effet incontestablement à l'un ou l'autre aspect de la force exclamative d'un discours objet, plutôt qu'au discours effectivement tenu par le locuteur. Doivent-ils donc eux aussi être analysés comme déviants ? Ne s'expose-t-on pas alors à biaiser les faits que l'on tente de décrire ?

(17) Puis: il a dit que: *Ah il y allait avoir un nouveau guitariste dans: dans notre groupe puis que ça allait être bien bon tu sais, <rire> tout ça*. [122'84]

(18) *Il a vu le plaignant se faire poignarder à terre, recevoir un coup de pied dans l'entrejambe et se relever seul tandis que ses agresseurs s'enfuyaient*. Il ajoute que *cet épisode l'a «déçu, putain de merde»* [LeTemps, 20/5/99]

(19) La maîtresse a dit que *c'était vrai quoi à la fin!* [Sempé & Goscinny, *Le petit Nicolas*]

La première difficulté que rencontrent les approches purement descriptives du style indirect lié tient à ce que le procédé en question – censément fondé sur un simple opérateur de changement de monde, comme dit Recanati – ne filtre pas hermétiquement tous les renvois à une situation d'énonciation distincte, tous les effets *citatifs* ou *échoïques* susceptibles d'y être associés. De même que ce genre d'interférence citative, l'*opacité* des expressions référentielles au style indirect

met également en défaut les conceptions purement descriptives du phénomène. Il est bien connu en effet qu'en contexte *opaque* (ou *oblique*), comme disent les logiciens, lorsqu'elles sont dans le champ d'un verbe de parole ou d'opinion, certaines expressions ne sont pas *transparentes*, dans le sens où elles ne peuvent être remplacées par aucune autre expression même coréférentielle, dans le monde auquel l'énoncé réfère, sans qu'une telle substitution ne modifie la valeur de vérité de ce qui est communiqué par le locuteur au sujet de ce qui a été dit par autrui. C'est le cas dans les exemples suivants :

(20) [Un membre du parti communiste à un camarade] Toute la presse a dit que *ce sont ces salauds de communistes qui ont cassé les négociations sur l'actualisation du programme commun*. [cité par Authier-Revuz]

(21) Maman a demandé à Papa de *ne pas la contredire devant le petit* [Sempé & Goscinny, *Le petit Nicolas*]

(22) Maman se met à pleurer et elle dit qu'*elle va aller chez sa maman*, et moi je pleure aussi parce que je l'aime bien Mémé [...] [Sempé & Goscinny, *Le petit Nicolas*]

(23) (...) mes parents ont tenté de monter tout le monde à dire que *c'était un scandale, que leur petite fille était à moitié crevée* etc., enfin des trucs tout à fait pas croyables. *On la faisait pas manger, on la faisait pas*: Ils ont tenté aussi de s'approprier en partie la petite fille de ma sœur (...) [Icart-Séguy, 1976, 59]

(24) Pour se justifier, le Premier ministre a expliqué aux Anglais que *leurs voisins français avaient été tétanisés par l'affaire du sang contaminé* [...]. [*Le Monde*, 4/1/00]

En (20) l'expression 'ces salauds de communistes' ne saurait être substituée à aucune autre ou altérée d'une façon ou d'une autre; le mot 'salaud' notamment ne saurait en être retranché sans que cela ne modifie ce qui est communiqué par le locuteur à propos de ce qu'a dit la presse. Et de même en (21) l'expression *le petit* ne saurait être remplacée par un pronom de première personne, ou l'expression 'sa maman' échangée avec 'Mémé' en (22). Pas plus que 'leur petite fille' n'est interchangeable avec 'la petite fille de ma sœur' en (23), ou 'leur voisin français' remplacée par 'nous', 'les Français', 'la France' en (24). Ces variantes ne délivrent pas une paraphrase satisfaisante de ce qui est alors communiqué par le locuteur au sujet de ce qui a été dit par autrui. On souligne parfois à ce sujet que les expressions en question font échec, tout comme les

citations directes, aux principes de substitution (loi de Leibniz) et de composition (principe de Frege) qui s'appliquent ordinairement à la signification des phrases⁴.

L'opacité dont il est question tient au fait que c'est alors le personnage dont les propos sont rapportés qui prend en charge la description associée aux expressions soulignées en gras. Rien n'indique que le locuteur effectif (lui-même communiste en l'occurrence) veuille se compromettre auprès de ses camarades en les qualifiant de 'salauds de communistes' en (20); pas plus que le petit Nicolas ne se conçoit lui-même comme 'le petit' en (21). Ces expressions sont *opaques* au sens fort dans la mesure où ce qu'elles décrivent n'est pas assumé par le locuteur effectif. Elles ne peuvent alors être antéposées en tête de phrase, dans le cadre d'une construction disloquée du type : "***Ces salauds de communistes**, toute la presse a dit que ce sont eux qui ont cassé les négociations", "***Le petit**, Maman a demandé à papa de ne pas la contredire en sa présence". Toutes les expressions référentielles incorporées à une phrase complétive au style indirect ne sont pas *opaque* au sens fort bien sûr. Souvent leur prise en charge peut être dite *cumulative*, car elle est plus ou moins assumée (ou assumable, supportable) par le locuteur effectif. En (17) l'expression 'un nouveau guitariste' n'est opaque qu'au sens faible; ce qui s'y trouve décrit peut être antéposé en tête de phrase ("Un **nouveau guitariste**, Pierre a dit qu'on allait en avoir un"). Quant aux expressions 'sa maman', 'leur petite fille', 'leur voisin français' en (22) à (24), elles sont à placer quelque part à mi-chemin entre opacité forte et faible, comme le montre notre test d'antéposition dont l'application est alors plus incertaine ("?**Sa maman**, ma maman dit qu'elle veut aller chez elle", "?**Leur petite fille**, mes parents ont monté tout le monde à dire que c'était un scandale", "?**Leur voisins français**, le premier ministre a expliqué aux Anglais qu'ils avaient été traumatisés"). Mais cela ne change rien à l'affaire en ce qui concerne la non substitutivité des expressions co-référentielles en contexte opaque. Leur opacité peut être *forte* et pour ainsi dire irréductible, comme en (20) et (21), lorsque la description associée à telle ou telle expression n'est pas prise en charge par le

⁴ Certes ce genre de substitution n'est jamais sans effet, même hors du champ de tout contexte opaque. Quelles que soient les circonstances, il est rarement indifférent d'utiliser une expression plutôt qu'une autre, dont certains présupposés varient, pour référer à une personne ou à un objet. Néanmoins les expressions coréférentielles sont alors substituables *salva veritate*, ce qui n'est pas le cas en (20) à (24).

locuteur, lorsque cette prise en charge n'est pas cumulative. Mais une telle opacité peut aussi être plus ou moins *affaiblie* selon les cas, ce qui conduit la journaliste à la renforcer *a posteriori*, par le moyen d'un enchaînement, dans l'exemple ci-dessous :

(25) La ligue arabe a condamné aujourd'hui *l'agression contre l'Irak*. Enfin selon ses termes, *l'agression* selon ses termes. [Télévision Suisse Romande, Journal, 26/3/03]

A la limite, lorsque l'opacité d'une expression est faible et sa prise en charge cumulative, son interprétation peut parfois basculer ponctuellement, selon les besoins, dans une certaine forme de transparence. Ainsi dans l'exemple suivant (relatif à la destruction par les Talibans de statues géantes de Boudas en Afghanistan), si l'on imagine que les sources citées sont favorables à la destruction des statues, l'opacité de l'expression 'le projet iconoclaste' tombe alors à son degré le plus faible, ce qui met au premier plan le point de vue du journaliste :

(26) D'autres sources basées à Kaboul estiment également que *le projet iconoclaste ne fait pas l'unanimité au sein du régime*. [*Le Temps*, 3/3/01]

Mais attention! Quelle que soit la relative transparence accessoirement susceptible de lui être accordée, l'expression 'le projet iconoclaste' est alors interprétée par défaut comme exprimant, outre le point de vue du journaliste, celui de ses sources à Kaboul. L'ambiguïté transparence-opacité n'est jamais qu'une question de degré d'opacité des expressions référentielles au style indirect lié. Leur transparence éventuelle ne peut être que dérivée et sera donc toujours ternie, pourrait-on dire, ou teintée, d'une certaine opacité résiduelle. Cela est dû au fait que le locuteur ne s'en tient pas alors à une simple description de ce qui a été dit. Il nous livre en outre une démonstration de la façon dont cela a été dit. En contexte opaque, lorsqu'elles sont dans le champ d'un verbe de parole ou d'opinion, incorporées à une phrase descriptive portant sur le contenu d'un discours ou sur une pensée, les expressions ne consistent en aucun cas simplement à décrire ce qui a été décrit par ailleurs. Elles prétendent en outre reproduire démonstrativement cette description même, reconduire le point de vue qui s'y trouve associé, afin de nous le faire éprouver et évaluer, d'en faire l'expérience en d'autres termes.

5. Citations conjointes, style indirect mixte et dérivation style direct-indirect

Dans le cadre d'une conception purement descriptive du style indirect lié, une façon de rendre compte des effets d'opacité qui s'y trouve associés, ainsi que des interférences citatives observées précédemment, serait de pouvoir les dissocier du style indirect proprement dit, de les imputer à une citation conjointe, qui ne serait pas le fait du style indirect en soi, mais en quelque sorte combinée, articulée contextuellement au procédé en question. Chez Authier-Revuz comme chez Recanati, les effets d'opacité associés au style indirect sont dus à une citation conjointe, comme celle qui se trouve impliquée dans les exemples suivants :

(27) (...) je pense qu'elle prend des cours de: **comment ce-qu'on appelle ça là?** de 'sténographie'. [59'84]

(28) (...) ensuite il y a tout le '*contexte familial*' au: **au sens le plus large du terme**, mes parents sont ici les parents de ma femme sont ici mes frères mes sœurs (...). [117'84]

La citation porte alors sur une forme linguistique qui se trouve être en outre activée descriptivement dans le discours effectif du locuteur, plutôt qu'exclusivement citée, comme simple objet de référence de ce qu'il prétend communiquer. Les exemples ci-dessus mettent en jeu une forme de citation locutoire à portée modale (vs référentielle), dont l'objet tient aux diverses énonciations passées de la forme linguistique à laquelle le locuteur a par ailleurs effectivement recours, au niveau de ce qu'il décrit personnellement. À l'oral, le procédé en question s'accompagne généralement d'un commentaire métalinguistique explicite (en gras dans les exemples précédents). À l'écrit, ce commentaire est souvent implicite. Seuls les guillemets indiquent que les mots soulignés ne sont pas purement descriptifs et transparents dans l'exemple suivant, que leur fonction est *aussi* démonstrative :

(29) Je ne parle pas d'analphabètes au sens strict, mais de gens qui sont incapables de lire «*utilement*», de mettre en pratique dans la vie de tous les jours leur capacité à déchiffrer un message. (...) Bien des emplois «*simples*» requièrent maintenant la maîtrise de techniques fondées sur l'écriture. [*Le Monde*]

Ce genre de citation locutoire à portée modale, qu'Authier-Revuz (1995) qualifie de *modalisation* (ou de *connotation*) *autonymique*, ne se substitue pas mais se combine, se superpose à ce qui est décrit par le locuteur. Le procédé en question

peut avoir de nombreuses fonctions dans le discours, qui ne seront même pas effleurées dans cette étude (voir à ce sujet Perrin 2002b, à paraître a&b). Nous ne nous arrêterons qu'un instant sur le fait que ce genre de citation peut accessoirement entrer dans le champ d'un verbe de parole ou d'opinion, lorsque ce dont il est question tient au contenu d'un discours ou d'une pensée (plutôt qu'à un état de choses non verbal), et que dans ces conditions les effets de la citation et du style indirect peuvent être convergents, ou au contraire divergents. Dans l'exemple ci-dessous le locuteur combine un discours rapporté indirect portant sur ce que disent les gens ("ils disent qu'*ils font ça pour protester*") à une citation locutoire divergente, portant sur une formulation de l'interlocuteur ("tu appelles ça '*contester*' ") :

(30) Ils disent qu'*ils font ça pour*: *pour proiester pour*: **Comment tu appelles ça**. '*Con: contester*'. [2'84]

Mais les effets de la citation auraient aussi pu converger par rapport à ceux du style indirect ("Ils appellent ça '*contester*' "). C'est le cas notamment dans nos exemples (5) et (6). Une citation locutoire à portée modale convergente s'articule à une citation de discours au style direct en (5). Il s'agit alors pour la locutrice de littéraliser les effets démonstratifs de l'expression 'être en balloune', d'imputer littéralement cette expression à son mari, ce que n'assurent pas les citations portant sur un discours objet à part entière, que ce soit au style direct ou indirect. A mon sens, les effets de littéralité souvent associés aux citations directes portant sur un discours objet à part entière à l'écrit mettent forcément en jeu une forme de *style direct mixte*, intégrant certaines citations locutoires à portée modale. En (6), le même procédé donne lieu à une forme de *style indirect mixte* en revanche. Il s'agit alors pour le locuteur de littéraliser tel ou tel élément constitutif d'une séquence rapportée au style indirect, d'y créer certains îlots textuels comme dit Nølke, par le moyen de citations locutoires. Il est bien connu que le style indirect mixte est très souvent exploité dans la presse écrite.

A ce stade de notre réflexion, la question qui se pose donc désormais est la suivante. Y a-t-il un rapport entre l'opacité des expressions au style indirect lié en (20) à (24), ou entre les interférences citatives impliquées en (14) à (19), et l'adjonction de ce genre de citation locutoire à portée modale ? Les effets d'opacité assimilés précédemment au style indirect, au moins d'opacité forte, de

même que les interférences citatives qui s'y trouvent parfois associées, pourraient-ils être dus à ce genre de citation conjointe, c'est-à-dire à une forme de style indirect mixte, et donc être désolidarisés du style indirect en soi, fondé quant à lui sur une simple description de ce qui a été dit ? Ce pourrait être le cas si la citation portait localement sur l'acte locutoire en quoi consiste l'énonciation de certaines expressions comme 'la semaine prochaine' en (14), 'Ah!' en (17) ou 'ces salauds de communistes' en (20).

Or il apparaît que ce qui est en jeu dans ces exemples, ce n'est pas l'acte locutoire consistant à énoncer telle ou telle formule ou expression, mais bien un acte de discours à part entière émanant, si ce n'est d'un contexte imaginaire, du moins d'un point de vue distinct de celui du locuteur. En (14), par exemple, le locuteur fait écho à une promesse émanant d'un point de vue relatif au moment de son accomplissement ('la semaine prochaine'). En (17) la citation prend pour objet une exclamation émanant d'un point de vue que l'on pourrait dire satisfait (ou soulagé) par l'arrivée d'un nouveau guitariste. En (20) enfin la citation porte sur un ensemble de déclarations émanant d'un point de vue selon lequel les communistes sont des salauds. L'opacité du mot 'salaud' n'implique pas que le locuteur cherche alors à faire écho à la vulgarité de la presse. Par défaut le locuteur assume la vulgarité du mot, mais non le point de vue qu'il présuppose, relativement aux communistes. Et de même, le petit Nicolas ne communique pas que sa mère a eu recours à l'expression 'le petit' en (21). Là encore l'opacité de l'expression, sa non substitutivité, ne tient pas précisément à une citation locutoire ou même dans ce cas à une citation directe. Sa force démonstrative porte alors sur le seul point de vue qu'elle met en scène, celui d'une mère sur son enfant en l'occurrence, plutôt que sur l'énonciation d'une quelconque expression, sur quelque aspect que ce soit de sa forme linguistique⁵. La non substitutivité des expressions coréférentielles en contexte opaque tient parfois exclusivement à la force démonstrative de ce qu'elles *disent* (expriment ou décrivent), à une forme de ressemblance qui est purement conceptuelle ou propositionnelle.

⁵ Certaines expressions comme *sa maman*, *leur petite fille* ou *leur voisin français* sont d'ailleurs formellement incompatibles avec ce qui a pu avoir été énoncé littéralement par l'auteur des propos rapportés, assujéti à un pronom de première ou de deuxième personne (*ma mère*, *notre petite fille*, *vos voisins français*).

Cela n'implique en rien que l'expression elle-même, en tant que forme linguistique, fasse forcément écho à la forme linguistique du discours objet dont il est question.

A contre-courant des conceptions purement descriptives du style indirect, de nombreuses approches ont cherché à établir un rapport entre style indirect lié et citation (au style direct ou indirect libre). Toutes ne sont pas forcément convaincantes. Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses critiques adressées aux analyses cherchant à dériver grammaticalement le style indirect à partir du style direct, à concevoir le premier procédé comme le produit d'une transformation réglée appliquée au second (voir notamment Banfield, pour ces critiques). Que le style indirect lié ne soit pas grammaticalement dérivable du style direct (par le truchement de règles transformationnelles), cela ne saurait désormais être remis en cause. Mais cela ne signifie pas que le style indirect lié ne dérive pas historiquement du style direct. Il fait peu de doute que le style indirect est bien le fruit d'une évolution diachronique, plus ou moins avancée d'une langue à l'autre, dont la source est à coup sûr le style direct, quant à lui formellement accessible à toute langue, en vertu de sa forme plus élémentaire (voir à ce sujet Coulmas 1986, Wierzbicka 1974). Le style indirect résulte en fait d'une adaptation du style direct à certaines opérations de synthèse et de paraphrase, de reformulation de ce qui a été dit, opérations qui n'ont rien perdu de leur force démonstrative. Loin de vouloir sous-estimer ce qui caractérise en propre les citations indirectes liées, qui sont syntaxiquement subordonnées à ce qui est décrit par le locuteur et s'opposent ainsi aux citations directes et indirectes libres, il est essentiel avant tout de bien saisir ce qui les rapproches, ce qu'elles ont en commun, qui tient à leur force démonstrative.

Contrairement à Recanati notamment, Davidson (1984) conçoit lui aussi le style indirect lié comme intégrant une forme de citation, en un sens très proche de celui défini dans cette étude⁶. Malheureusement Davidson sacrifie au passage

⁶ Selon Davidson, la fonction des citations indirectes est de présenter ce qu'elles disent (expriment ou décrivent) comme plus ou moins synonyme de ce qui a été dit (exprimé ou décrit) par autrui. Davidson a recours à la notion de *samesaying*, pour rendre compte de ce qui est pour nous une *démonstration* portant sur le seul contenu d'un discours objet (fondée sur une ressemblance exclusivement propositionnelle). Une telle approche, reprise et élaborée également par Wierzbicka (1974, 288), s'accorde parfaitement à nos vues.

l'intégration syntaxico-sémantique de ce que décrit la citation dans le discours descriptif du locuteur au style indirect lié. Pour Davidson, qu'elles soient directes ou indirectes, les citations sont toujours actualisées dans le discours en tant que phrases autonomes. Les citations liées ne seraient selon lui que l'objet de référence d'un pronom démonstratif émanant d'une phrase descriptive distincte, centrée sur une verbe de parole ou d'opinion. Ce ne sont plus les guillemet mais le 'que' complémenteur qui assume généralement ce rôle indexical au style indirect lié. De même qu'un enchaînement comme 'The earth moves. Galileo said that' ne diffère pas fondamentalement si l'on dit par exemple 'Galileo said that. The earth moves', ce dernier enchaînement ne diffère pas notablement, selon Davidson, des versions synthétiques du type 'Galileo said that the earth moves'. L'approche de Davidson permet notamment d'expliquer que, comme le relève Coulmas (1986,20), «it is surely no coincidence that complementizers such as German 'dass', English 'that', or French 'que' are identical in form with demonstratives or relative pronouns that point to an object». Cette identité n'est pas accidentelle. Le 'que' complémenteur en français provient sans doute (comme le *que* relatif d'ailleurs), d'une sorte de démonstratif comme 'ceci' ou 'cela'. Cette filiation est attestée par de nombreuses constructions à l'oral, notamment en français québécois. Ainsi les constructions du type 'Il m'a dit **ça qu'**il était pas content', 'Je lui ai dit **ça que** je voulais plus le voir', très courantes au Québec, s'expliquent aisément dans le cadre d'une telle dérivation. Et de même en ce qui concerne les constructions du type 'Il était pas content, **qu'il disait**', qui se rencontrent fréquemment un peu partout, aussi bien au Québec, qu'en France ou en Suisse romande :

(31) Ils sont à peu près une centaine d'élèves. *C'est un bon collègue qu'on a entendu dire.* [83'84]

(32) [C. Dion] *Elle va faire le lancement [de son disque] à la télévision là apparemment qu'elle disait.* [2'95]

Ces constructions n'ont rien d'étonnant si l'on admet que le 'que' relève diachroniquement d'un démonstratif pointé, à l'origine, sur une séquence discursive énoncée préalablement, afin de lui attribuer une dimension citative. L'ancêtre de notre 'que' devait alors fonctionner plus ou moins comme les pronoms 'ça' et 'le' soulignés en gras dans les exemples suivants :

(33) [...] *faut que tu aies: quelques couches de peinture, même, selon les experts c'est ça qu'ils disent, avant de poser une tapisserie.* [1'84]

(34) [...] *les gens vont beaucoup moins chez le dentiste en général.* <oui> On se le fait dire par les dentistes qui nous réfèrent des cas. Par contre: en chirurgie buccale chez nous les gens ont pas le choix. [83'84]

On comprend ainsi qu'une construction du type '*Il faut que tu aies quelques couches de peinture, c'est ça (ou c'est ce) que disent les experts*', ou encore '*Les gens vont moins chez le dentiste, on se le fait dire par les dentistes*', ait pu évoluer vers une construction du type '*Il faut que tu aies quelque couche de peinture, que disent les experts*' ou '*Les gens vont moins chez le dentiste, qu'on a entendu dire*', avant d'engendrer finalement l'ordre canonique des éléments que l'on connaît aujourd'hui ('*Les experts disent qu'il faut mettre plusieurs couches de peinture*', '*On a entendu dire que les gens vont moins chez le dentiste*').

Ceci dit, Davidson passe tout de même un peu rapidement sur un point important. Quelle que soit la pertinence de ses observations, il demeure que les constructions du type '*Galileo said that the earth moves*' ne peuvent être simplement identifiées à des constructions du type '*Galileo said that. The earth moves*', fondées sur la succession de deux phrases distinctes – et corrélativement que le complémenteur '*que*' (en français) ou '*that*' (en anglais) ne saurait être identifié au démonstratif dont il dérive. Bien que son analyse des différentes étapes de l'évolution diachronique qui a conduit du démonstratif au complémenteur, et corrélativement du style direct (et indirect libre) au style indirect lié, soit extrêmement plausible, Davidson sous-estime l'importance d'un pas qu'il conçoit comme «*a tiny orthographic change, a change without semantic significance, but suggesting to the eye the relation of introduce and introduced*». Très clairement la suppression du point et de la majuscule ouvrant la citation – c'est-à-dire la disparition de l'intonème terminal après le '*that*' et de la particule d'attaque marquant la rupture syntaxique précédant la citation à l'oral – est incontestablement chargée de signification. Loin d'être de purs artifices acoustiques ou graphiques, ces propriétés manifestent au contraire que l'on passe d'une phrase à l'autre, et leur disparition n'est qu'une conséquence de la fusion des phrases en question, plutôt qu'une simple adaptation orthographique sans effets sémantico-syntaxiques. Autrement dit le «*petit changement*» dont parle Davidson est en

fait un saut important, que l'on ne saurait escamoter sans faire l'impasse sur ce qui caractérise le style indirect lié (par opposition au style direct et indirect libre).

En devenant complémentateur, le 'que' subordonne syntaxiquement la démonstration à une phrase descriptive du locuteur et agit dès lors comme un filtre. Contrairement aux citations directes (et indirectes libres) qui tiennent à une démonstration intégrale (encore que plus ou moins sélective), perméable à tous les aspects d'un discours objet, qui ne filtrent aucune dimension de ce discours objet, le style indirect lié n'en reproduit idéalement que le contenu propositionnel. Dans sa version la plus aboutie, le style indirect lié ne fait en rien écho à la forme (linguistique, stylistique ou autre) d'un discours objet relatif à un contexte. Comme l'écrit Nølke, «dans la subordination syntaxique le discours rapporté a une forte tendance à perdre son statut énonciatif d'assertion», «la subordination suspend sa valeur assertive», limitant d'entrée de jeu la portée de la démonstration à ce que décrit un discours objet ou une pensée. Ce qui est propre au style indirect lié tient essentiellement à ce filtrage, plus ou moins opératoire, de ce qui n'est pas propositionnel. Sur l'échelle qui conduit (notamment chez Laurence Rosier 1999), du style direct au style indirect, les formes les plus abouties, les plus éloignées du style direct, me semblent tenir en français à certains opérateurs polyphoniques comme 'certes', 'puisque' ou 'il paraît que', ou mieux encore au conditionnel d'ouï-dire dont parle Nølke, plutôt qu'au simple 'que' (ou au 'de', au 'si') complémentateur. Contrairement à ces derniers, qui s'accrochent à l'a vu de nombreuses interférences citatives directes, les opérateurs polyphoniques n'autorisent en principe aucune espèce de renvoi à un contexte, à l'énonciation d'un discours objet. Même de simples modalisateurs épistémiques comme 'probablement' ou 'peut-être', qui pourtant ne posent aucun problème à l'intérieur d'une phrase complétive en 'que', s'intègrent mal à la suite de 'il paraît que', moins bien encore lorsque la phrase est au conditionnel d'ouï-dire. Comme le précise Korzen & Nølke, une phrase comme 'Le ministre accepterait **probablement** de parler à la télévision' n'a qu'une lecture hypothétique. La présence de 'probablement' exclut toute interprétation citative ou démonstrative de ce qu'elle exprime. Dépourvue de ce genre de modalisateur en revanche, la phrase en question peut avoir un tout autre sens, assimilable à une forme de style indirect lié (par le conditionnel), portant démonstrativement sur le contenu d'un discours ou d'une pensée, sur un point de vue distinct de celui du locuteur.

L'ensemble des faits de polyphonie me semblent devoir être assimilés à des formes abouties de style indirect.

Références

- Authier-Revuz J. (1995) *Ces mots qui ne sont pas de soi*, Paris, Larousse.
- Banfield A. (1995) *Phrases sans parole, théorie du récit et du style indirect libre*, Paris Seuil.
- Clark H. & Gerrig R. J. (1990) «Quotations as demonstrations», *Language* 4, v. 66, 764-805.
- Coulmas F. (1986) «Reported speech: some general issues», in Coulmas F. (ed.) *Direct and indirect speech*, Berlin, New York, Amsterdam, Mouton de Gruyter, 2-28.
- Davidson D. (1984) *Inquiries into Truth and Interpretation*, Oxford, Clarendon Press, 93-108.
- Harris Z. (1965) «Transformational theory», *Language* 41.
- Icart-Séguy, H. (1976) *Dialogues de femmes*, Université de Toulouse.
- Katz J. J. & Postal P. M. *An Integrated theory of Linguistic descriptions*. MIT Press.
- Lakoff G. (1972) «Linguistics and Natural Logic» in Davidson D. & Harman G. (eds), *Semantics of Natural Language*, Dordrecht, Reidel, 545-665.
- Perrin L. (2002a) «Les formes de la citation au style direct, indirect et indirect libre», *Faits de langue* n°18, L. Rosier (éd.), Ophrys, Paris, 147-157.
- Perrin L. (2002b) «Figures et dénominations», *Semen* n°15, *Figures du discours et ambiguïtés*, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon, 2002, 141-154.
- Perrin L. (à paraîtrea) «Citation, lexicalisation et interprétation des expressions idiomatiques», in Authier-Revuz J., Doury M. & Reboul-Touré S. (éds), *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle. (Également accessible sur Internet <<http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilp-ga/autonymie/actes.htm>>)
- Perrin L. (à paraîtreb) «Le discours rapporté modal», Actes du colloque «Ci-dit» sur le discours rapporté (Bruxelles, nov. 2001), Paris, Duculot.

- Recanati F. (1999) *Oratio obliqua, oratio recta, The semantics of representation*, Paris, CREA (paru au MIT Press).
- Reichenbach H. (1966) *Element of Symbolic Logic*, New York, Macmillan.
- Reichler-Béguelin M.-J. Denervaud M. et Jespersen J. (1988) *Ecrire en français. Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé.
- Rosier L. (1999) *Le discours rapporté. Histoire, théorie, pratiques*, Paris, Duculot.
- Ross J. R. (1970) «On declarative sentence», in R. Jacobs & P. Rosenbaum (eds), *Readings in English Transformational Grammar*, Ginn, 1970, 222-272.
- Sperber D. et Wilson D. (1989) *La Pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- Sadock J. M. (1974) *Toward a Linguistic Theory of Speech Acts*, New York, Academic Press.
- Wierzbicka A. (1974) «The semantics of Direct and Indirect Discourse», *Papers in linguistics* 7, 267-307.